



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 15 - Septembre 2010

Editorial

L'assistant de police cancaner

Thierry Parel, assistant de police



Qu'est-ce qu'un éditorial ? Telle est la question que je me suis posée lorsqu'on m'a demandé de rédiger l'éditorial de cette parution du Cancanier. Ouvrant mon dictionnaire, j'ai lu : "article d'un journal ou d'une revue qui définit ou reflète une orientation". « Oulala » ! Me suis-je exclamé ! Me voilà chargé de cancaner, de jacasser, de jaser... Délicat pour un assistant de police ! Me voilà pourtant plongé dans mes souvenirs (assez frais, je l'admets, vu que je n'occupe mes fonctions actuelles que depuis février 2008) :

- ainsi, ce petit chien qui avait échappé à l'attention de son maître un froid matin du mois de mars 2008 et avait trouvé refuge sur un caillou au beau milieu de la Venoge...mes pantalons et mes chaussettes trempés, alors que je m'efforçais de le tenir dans mes bras pour le ramener sur le rivage...et les framboises à la liqueur comme gage de reconnaissance !!

- ou encore ces moutons errants, que 2 heures durant j'ai peiné à regrouper pour les remettre dans leur enclos...tel l'apprenti berger du Pagnol de notre enfance !

- et l'ânesse et son petit qu'il m'a fallu approcher avant de pouvoir fièrement et au son de leurs braiments les faire défiler devant les com-

merçants et autres badauds attroupés sur la Place centrale, trop heureux d'assister à ce surprenant et non moins cocasse spectacle (j'entends encore quelques ricanements au milieu des applaudissements...).

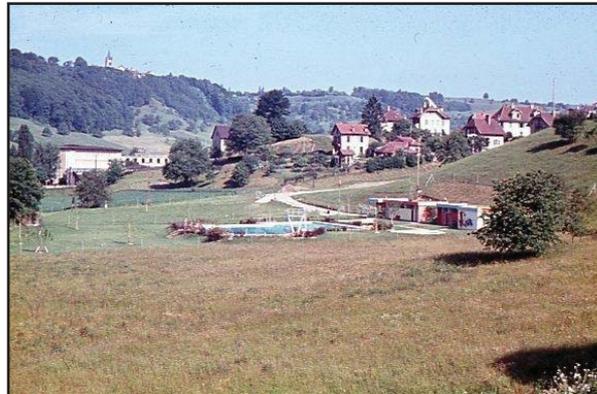
Mais je vous rassure : mon travail ne consiste pas uniquement à porter secours aux animaux égarés dans les rues de notre beau et paisible village. Comme certaines et certains d'entre vous l'ont découvert avec plus ou moins d'amertume, je me dois de faire respecter l'ordre. Comme de m'assurer que d'aucuns n'abusent des zones et des heures de stationnement... Peut-être m'imaginez-vous instinctivement tel Longtarin, armé de mon stylo d'or et tapi derrière quelque buisson, prêt à sauter sur le premier ou la première étourdie qui oubliera de mettre son disque de stationnement ? Ou encore frissonnez-vous en vous rappelant avoir été quelque peu voire vertement tancés alors que vous stationniez (très brièvement bien sûr - "je suis pressé/e, vous comprenez ?") sur le passage pour piétons situé devant le collège...pour déposer votre progéniture ?

D'autres souvenirs, les moins agréables, affluent : ces longues soirées où j'arpente les rues du village, monte et descends nombre de marches d'escaliers, sonne à des portes qui parfois restent résolument closes pour amener à leur destinataire le courrier importun qu'il n'a pas pu

► suite en page 2

Concours photo

Gagnant : Roger Aigroz - "Photo prise prise avant le premier baigneur"



Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Monsieur Roger Aigroz qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Communications de la Municipalité

- Communications des Municipaux

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 30 août 2010

Page 4

La vie des Cancaniers, memento, agenda, album photo

- Venoge Festival 2010
- A vos déchets
- Il paraît que...
- **Memento (page 7)**
- Article « Santé »
- Immeuble en fête : qui est mon voisin ?
- Agenda
- D'azur, d'or et d'argent

Pages 5 à 8

Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Correcteurs

Imprimerie Favre et Pittet et
Mme C. Bourgeois

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Christophe Loetscher, Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et Joël Cavat

L'assistant de police cancanne - Suite

ou voulu retirer au guichet de la poste. Eh, oui, je suis aussi chargé de notifier certains documents, la plupart du temps des commandements de payer. Tâche ingrate s'il en est. Gênante aussi, parce qu'on n'aime guère devoir pénétrer dans l'intimité de ses concitoyens. Mais je ne saurais clore cet aperçu quelque peu cancanier et néanmoins représentatif de mes activités d'assistant de police sans vous rappeler que, last but not least, mon rôle est également d'assurer la protection de vos enfants (par exemple sur le passage pour piétons situé devant le Collège que certains continuent malheureusement à considérer comme une place de déchargement

idéalement située !!!), ainsi que de vous informer et de vous aider dans mes domaines de compétence. Pour plus, même si affinités, je ne saurais que vous conseiller de vous adresser au Poste de la Gendarmerie de Cossonay, qui vous le savez, est chargé d'assurer la sécurité et de réprimer les infractions qui viendraient à être commises dans notre village (ou le n° d'urgence 117).

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne fin d'été, en espérant que vous aurez goûté le medley (en français : pot-pourri) impromptu qui constitue l'éditorial de ce jour. ♦

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Alfred Mast, municipal

Les Vignettes : Un sens interdit a été posé au ch. des Vignettes, vers la petite place de parc. Cette décision a été prise en accord avec le Service des routes. Dès que les Côtes de Cossonay seront de nouveau ouvertes à la circulation, on ne pourra donc plus descendre ce petit bout de chemin, l'engagement sur la route cantonale étant vraiment dangereux. Ailleurs, rien n'est modifié.

Rte de Gollion : Une limitation de la vitesse à 40 km/h a été posée provisoirement de part et d'autre de l'Entreprise Provimi-Kliba. Cette mesure a été prise parce que la circulation est plus importante que d'habitude, vu la fermeture des Côtes de Cossonay. Pendant les moissons ou autres récoltes de grain, agriculteurs et automobilistes ne faisaient vraiment pas bon ménage. Par la suite, cette limitation de vitesse fera certainement l'objet d'une demande définitive, ceci pour accroître la sécurité du personnel de Provimi-Kliba.

Eclairage public : L'éclairage public du ch. de la Dent-d'Oche va être changé. Deux luminaires, sur 7, ne fonctionnaient plus. Les nouveaux ont été choisis et l'un d'eux a déjà été posé

afin que chacun puisse le voir et... l'admirer ! Il est en effet très beau et sa puissance d'éclairage est supérieure aux anciens, bien que sa consommation en électricité soit nettement inférieure. Il se situe au droit de la propriété de Mme et M. ERNE.

Routes : Le Service des routes de l'Etat va procéder au pré-marquage du carrefour Dessous-la-Ville / route de la Gare. Nous pourrions donc, dès que possible, exécuter la fin des travaux prévus à cet endroit, poser le tapis final à la rte de Dessous-la-Ville et aménager aussi le carrefour Cheminet – ch. des Cèdres – rte de Dessous-la-Ville.

Stationnement : Notre Règlement sur le stationnement a été admis par l'Etat. Nous pouvons, dès lors, attribuer un macaron aux personnes domiciliées dans les secteurs où le parcage est limité à 5 heures (ch. Rouge – Vuy – Eglise – Verger – place du Pont). Mais attention !! Il n'y a que quelques places. Nous engageons vivement les propriétaires à étudier la possibilité de créer une place de parc sur leur propriété. C'est la Municipalité qui décidera si telle ou telle personne pourra bénéficier de cette facilité. Le prix est

de 50.-- par mois ou 500.-- pour l'année.

Eaux : pour information, une conduite principale d'eau potable a sauté vers la Poste, lundi 16 août, causant immanquablement quelques désagréments aux personnes qui ont vu leur robinet « à sec » pendant quelques heures. La situation a été rétablie en fin d'après-midi, mais les travaux de remblaiement ont duré jusqu'à 21.30h. Merci aux personnes qui oeuvrent, parfois jusqu'à la nuit, pour notre bien-être.

Cette même conduite a encore sauté à deux endroits différents en l'espace de 10 jours. Nous devons donc penser à son remplacement total. Aïe... la facture !

Sur le site de Venoge-parc, les travaux que nous devons entreprendre pour assurer la défense incendie avancent bien. Une borne hydrante supplémentaire a été posée vers la chaufferie. La situation actuelle est satisfaisante, bien que le site ne soit pas encore complètement équipé. L'ECA et les pompiers sont informés régulièrement de l'avancement des travaux. ♦

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Apprentis : La Municipalité félicite Mlle Yelena Tanniger pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce après une année passée dans notre administration.

Nous avons aussi le plaisir d'annoncer que Mlle Julie Dupuis a réussi sa première année d'employée de commerce, et M. Mathieu Pesenti sa deuxième année d'agent d'exploitation dans le Service extérieur. ♦

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, municipal

Jubilaires : Voir rubrique jubilaires page 6 du Cancanier

AJERCO : Pour donner suite au changement intervenu dans les régions RAS et l'obligation faite aux communes d'appartenir au RAS de leur région respective, le réseau AJERCO devra sortir du but optionnel de la région RAS Orbe-Cossonay-La Vallée dans laquelle il se trouve actuellement. Une association

intercommunale « AJERCO » va donc être créée.

La nouvelle législature pourra débuter avec le réseau AJERCO sous forme juridique d'une association intercommunale indépendante, et non plus dans un but optionnel d'une RAS.

Les statuts de la nouvelle Association de Communes devront impérativement entrer en vigueur le 1er juillet 2011. Un préavis sera fait pour la fin de l'année. ♦

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Inauguration du giratoire : Nous vous précisons que la partie officielle sera suivie d'un apéritif dinatoire.

Nouveaux habitants : Pour votre information, la réception des nouveaux habitants (plus de 150 envois) aura lieu le 6 octobre 2010, date à laquelle les présidents des groupes sont invités.

PPA Nord : Une séance publique de la présentation du PPA Nord, à laquelle toute la population

est invitée, se déroulera le 14 octobre au Verger.

La mise à l'enquête est fixée du 1er au 31 octobre.

Piscine et camping : Afin de réfléchir à l'avenir et au développement de la piscine et du camping, la Municipalité met sur pied un groupe de travail ; les conseillères et conseillers intéressés par cette démarche sont priés de rester à l'issue de la séance du Conseil. Ce groupe de travail sera aussi ouvert à des personnes hors Conseil communal. ♦

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme et vice-président de la Municipalité

Yvan Rochat, municipal

Bâtiment multifonctionnel (Coop) : L'enquête publique s'est déroulée du 26 juin au 26 juillet 2010. A l'issue de cette dernière, nous n'avons enregistré ni remarque, ni opposition.

Cette enquête n'a suscité que très peu d'intérêt. En effet, moins d'une dizaine de personnes sont venues voir les plans pendant les ouvertures en soirée assurées par la Municipalité.

A ce jour, le canton n'a pas encore donné sa détermination. En effet, diverses annexes et des plans complémentaires incluant deux abris antiatomiques dans le sous-sol ont été transmis à la Camac à la fin du délai d'enquête.

De plus, compte tenu que toutes les conventions du PPA Sud n'ont pas encore été finalisées, notamment en ce qui concerne le P + R et le local des pompiers, ledit PPA n'a pas reçu son aval définitif.

Tant que ledit PPA ne sera pas avalisé, il n'y aura pas d'accord

pour le centre multifonctionnel.

PPA Nord : Diverses informations vous seront transmises lors d'une séance publique agendée au 14 octobre prochain.

A ce propos, la population sera informée par le biais d'un tout-ménage. ♦



Dates des prochains conseils

Vous pouvez réserver d'ores et déjà les :

- 4 octobre 2010
- 6 décembre 2010

Conseil communal du 30 août 2010

Christoph Loetscher

Assermentation d'un nouveau membre du conseil

Le Président du Conseil M. Daniel Traini, pour sa première séance à la tête du législatif, procède à l'assermentation de Mme Pascale Zbinden, nouvelle conseillère communale au sein du groupe libéral-radical, en remplacement de M. Oliver Frossard, démissionnaire.

Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et des logements à loyers modérés

Par souci de clarté, la Municipalité a souhaité légèrement modifier et compléter ce règlement communal. Ces modifications sont toutefois uniquement « cosmétiques » et ne changent en rien la teneur de ce texte.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Arrêté d'imposition pour l'année 2011

Depuis 2001, les résultats des exercices financiers annuels sont positifs, ce qui a permis notamment de diminuer partiellement la dette et de constituer quelques réserves. Le compte « Capital » s'élève aujourd'hui à plus d'un million de francs. Au regard de ces éléments, la Municipalité estime que les finances communales sont satisfaisantes et permettent de voir l'avenir avec une certaine sérénité. En particulier, l'exercice comptable 2009 a présenté un excédent des revenus de CHF 1'025'000.- qui s'explique principa-

lement par l'augmentation du nombre d'habitants sur le territoire communal. La municipalité a cependant présenté un budget 2010 présentant un excédent de charges de CHF 440'000.-, qui devra être au besoin prélevé sur le compte « Capital ».

Cependant, l'entrée en vigueur au 1er janvier 2011 du système révisé de péréquation intercommunale, adopté en juin 2010 par le Grand Conseil, va influencer sur les finances de notre Commune. Une augmentation des charges paraît inévitable. En effet, selon les dernières estimations se basant sur l'exercice 2008, la nouvelle manière de procéder ne sera pas favorable à notre Commune, puisqu'elle devrait « coûter » environ CHF 260'000.- de plus que l'ancien système. En réaction à ses modifications, la Municipalité propose d'adapter la fiscalité communale afin que l'argent « perdu » profite davantage aux contribuables qu'à la péréquation. Dans ce sens, elle désire modifier le taux d'imposition de l'impôt foncier communal, qui augmentera de CHF 0.70

à CHF 1.- par tranche de CHF 1'000.-, ainsi que de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, qui passera de 77 à 75. Il sied cependant de préciser que la diminution de ce dernier taux d'imposition sera effectivement encore plus grande, puisque le nouveau système de péréquation prévoit également une baisse de 6 points d'impôt s'agissant des impôts communaux, montant toutefois compensé par une adaptation de l'impôt cantonal.

Le préavis est accepté par 41 oui et 5 abstentions.

Règlement communal sur les taxes de séjour et sur les résidences secondaires

L'abrogation de la loi sur le tourisme (LTou) au 1er janvier 2008, consécutive à l'entrée en vigueur de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), a impliqué la disparition du fonds d'équipement touristique (FET) et de la taxe cantonale de séjour. Cette suppression a une incidence indirecte pour les communes et sur les ressources affectées au tourisme puisque 35% de cette taxe entraient dans les caisses communales et les 65% restant venaient alimenter le FET. C'est ainsi environ 4 millions de francs qui ne sont plus perçus. Le Conseil d'Etat encourage dès lors les communes à mettre en place un règlement communal afin de ne pas perdre cette somme et de la conserver en totalité pour leurs projets touristiques, le Canton envisageant même de refuser de cofinancer des projets touristiques de communes qui n'auraient pas adopté un tel règlement. La Municipalité propose ainsi un tel texte qui prévoit notamment l'introduction d'une taxe communale de séjour de CHF 3.- par nuitée dans des hôtels ou des structures similaires, CHF 1,50 par nuitée dans un camping ou encore CHF 0,70 par nuitée en institut ou pensionnat.

Le préavis est accepté par 36 oui, 4 non et 6 abstentions.

Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants

Le règlement actuellement en vigueur, adopté le 24 juin 1996, doit être adapté au goût du jour, tenant compte notamment des nouvelles demandes, telle que la déclaration de vie (anciennement certificat de vie). Ce nouveau texte, qui a été élaboré sur la base d'un règlement type, a été examiné par le SPOP qui en a confirmé la conformité.

Le préavis est accepté par 44 oui, 1 non et 1 abstention.

Divers et propositions individuelles

Suite aux nombreuses « défaillances » consécutives d'une des principales conduites d'eau de la Commune, M. Jean-Claude Andrey a suggéré à la Municipalité de procéder le plus rapidement possible au changement de celle-ci afin de limiter les frais d'intervention « d'urgence ». ♦



En bref

47 conseillers sont présents.

Adoption du PV de la séance du 14 juin 2010 à l'unanimité

A l'ordre du jour :

- Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale
- Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et des logements à loyers modérés
- Arrêté d'imposition pour l'année 2011
- Règlement communal sur les taxes de séjour et sur les résidences secondaires
- Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants
- Propositions individuelles

VENOGE FESTIVAL

Un bilan globalement positif

Bernard Morel

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les organisateurs du 16e Venoge Festival ont eu de la chance. Les vendredi 20 et samedi 21 août, il faisait beau et chaud, ce qui n'était le cas ni du week-end précédent ni de celui qui a suivi. On sait combien la météo joue un rôle important dans la réussite ou non d'un festival de musique en plein air. On se souvient que lorsque le Venoge Festival s'appelait Rock'n Air, il a été copieusement arrosé plusieurs années de suite. Le temps très clément qui régnait les 20 et 21 août est donc un des facteurs qui permet de tirer un bilan globalement positif de l'édition 2010 du Venoge Festival.

La fête a été particulièrement belle le vendredi soir. Tout a commencé très fort avec le groupe Backseats, dont plusieurs membres sont des jeunes de Penthaz. Nombreux étaient donc les habitants du village présents dès l'ouverture des portes pour écouter ces jeunes, dont c'était le véritable baptême du feu devant du public. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ont fait plaisir à voir et à entendre. Ce n'était pas forcément simple de jouer devant autant de spectateurs. Leur concert s'est déroulé dans une ambiance joyeuse et festive. Bravo à eux!

La suite de la soirée a été magnifique. Le public est venu nombreux pour voir l'excellent spectacle de Nicolas Fraissinet. S'accompagnant le plus souvent au piano, le chanteur romand a enchanté son auditoire par de très beaux textes et de très bons arrangements musicaux. Dans un style très différent, le groupe Mad Manoush a emmené le public dans un voyage musical festif. Plus tard dans

la soirée, avec Stout, les gens ont baigné dans la musique celtique. Il y avait vraiment beaucoup de monde et une belle ambiance lors de cette soirée qui, rappelons-le, était gratuite.

Le samedi, il faisait tout aussi beau, mais malheureusement, le public a répondu nettement moins présent. Que faut-il incriminer ? Le fait que la soirée était payante ? La programmation musicale ? Difficile de répondre. Une chose est sûre : Làâm, qui a connu un grand succès et vendu énormément de disques il y a une dizaine d'années, ne draine plus les foules. Des gens sont venus expressément pour l'écouter et ils sont repartis contents. D'autres, en revanche, ont été déçus que la chanteuse ne fasse que reprendre d'anciennes chansons. Le spectacle offert par Fleuve Congo a plu au public, qui n'était cependant pas plus nombreux qu'en début de soirée. Le festival s'est terminé sur la musique rock-métal de Sybreed.

Jérôme Ostorero et son équipe d'organisation tirent un bilan plutôt positif, malgré la faible affluence du samedi soir. Ils remercient surtout les bénévoles qui se sont engagés pour travailler durant la manifestation, les commerçants qui les ont soutenus, notamment avec la vente préalable des billets, et la commune de Penthaz. Il faut relever aussi le caractère régional du festival puisque les communes de Daillens et Penthaz ont également apporté un soutien, ainsi que l'Association régionale du Gros de Vaud. Les organisateurs sont prêts à accueillir des forces neuves pour une 17e édition en 2011. ♦



Photo : Loïc Privat



Photo : Loïc Privat

Toutes les informations sur

www.coolhisse.ch

A vos déchets

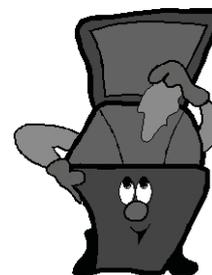
Isabelle Gay-Crosier, Municipale

Questions

1. Où dois-je jeter mon tube de mayonnaise vide?
2. Où dois-je jeter mon vase en verre fin de couleur (bleu ou rouge...)?
3. Où dois-je jeter mes restes de repas?

Réponse

1. Le bouchon part à la poubelle et le tube bien vidé dans le métal à la déchetterie. 2. Dans le contenant à verre vert à la déchetterie. 3. A la poubelle et non dans les toilettes





Cultes

A l'église (10h)

- le 17 octobre, cène (A-S Martin)
- le 12 décembre (JF Habermacher)
- le 16 janvier

Une série de 3 célébrations sur le thème : « Jamais vu Dieu ? Va savoir ! », la drôle d'histoire de Tobias, fils de Tobit, fils de Tobiel le mardi 9, le mercredi 17 et le jeudi 15 novembre à 19h30

Et la cène le 1er janvier 2011 à 18h30 suivie de l'apéritif de Nouvel-An

Au Foyer (10h)

- le 3 octobre, reprise des catéchismes, précédé du petit déjeuner dès 9h
- le 7 novembre, cène
- le 5 décembre, cène
- le 26 décembre
- le 2 janvier
- et le 23 janvier (culte « Terre Nouvelle »)

Remarques :

les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région

le 31 octobre ce sera la vente paroissiale à Daillens.

Culte à 10h45 à la salle Villard-Gilles, puis repas et divers stands et animations

Réservez votre soirée du mercredi 22 décembre, une surprise vous attend

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Il paraît que...

La Municipalité

Mais dis donc... ces places de jeux, c'est n'importe quoi ! Non seulement on les a attendues tout l'été mais en plus, y'a du gravier qui fait du chenil par terre !

Eh oui, la construction des places de jeux a pris bien du retard... La Municipalité le regrette infiniment, mais il faut faire avec !

La météo, des impondérables, des petits couacs avec le fournisseur, une équipe du Service extérieur décimée par la maladie, et voilà, rien ne va plus comme on le veut. Mais peu importe ! Ces places deviennent réalité !

Des « cancons » sont venus aux oreilles de certains municipaux : le gravier utilisé pour sécuriser les places de jeux ne serait pas l'idéal.

Peut-être, mais... La Municipalité avait étudié différents moyens de sécuriser les zones de chute possible sur ces places :

- le revêtement synthétique coulé : bien sûr, c'est magnifique et propre, mais à quel prix...
- les plaques de revêtement synthétique : oui mais elles vieillissent tellement mal.
- le gravier : il se répand un peu, mais les animaux détestent y marcher !
- les copeaux : c'est joli et écolo ! Mais bonjour les besoins des animaux, les puces, les champignons et j'en passe...
- le sable : ah ça c'est bon marché, mais tous les animaux domestiques et sauvages du district viendraient y faire leurs besoins. On est loin du but ! Sans compter qu'il faut ratisser, égaliser et compléter sans cesse...

Donc voilà, le choix de la municipalité s'est porté sur le gravier rond roulé lavé de 4 à 8 sur une épaisseur de 400 mm pour un bon amortissement des chocs en cas de chute. Du beau gravier qui vient de notre lac !

Il présente l'avantage d'être joli, économique, sécuritaire. Son diamètre permet d'amortir les chutes, et si un enfant en avale un, aucun danger ! Il ressortira par les voies naturelles.

Le BPA exige une épaisseur de 200 mm de ce gravier lorsque la hauteur de chute est de moins de 2 m, et de 300 mm jusqu'à une hauteur de chute de 3m. Nous sommes donc largement dans les normes !

Bien sûr, les enfants risquent de se salir un peu, mais ça c'est aussi la santé ! Et après quelques mois de pluie et de neige, notre gravier sera propre et toute la poussière sera partie en profondeur.

Nous souhaitons à tous les enfants du village de merveilleux moments à grimper, sauter et ramper !!

Ah dis donc... non mais.... Ça commence à bien faire ; ce Monsieur le Promoteur a tous les droits et il est vraiment dans les bons papiers de la Muni !

Ben oui, c'est bien ce qui se raconte à travers le village ! Il faut savoir que ce Monsieur n'a pas plus de droits ou de facilité que n'importe quel autre citoyen et qu'il doit aussi se plier et se conformer aux règlements en vigueur dans la commune. Seulement voilà, il se trouve qu'il a beaucoup investi pour le développement de notre commune tels que le nouveau quartier des Vignettes, celui des Maisons Neuves, la crèche-garderie «La Chenoille» et a participé au financement de la place de jeux de la Place

Centrale. D'autres projets sont en cours, tels que le centre multifonctionnel et celui des résidences protégées et cela dérange un peu. La Municipalité tient à répéter que chacun est traité de la même manière et que tout projet intéressant pour l'avenir et le développement de la commune est étudié et peut être soutenu par la Municipalité, pour qui que ce soit !

Ah dis donc... non mais... cette Muni, c'est vraiment un peu n'importe quoi ! Y'a qu'à voir les places de jeux ; la police des constructions, et j'en passe, non mais y'sprennent pour qui ?

Ben oui, justement la Muni a souvent les oreilles qui sifflent – pas forcément toutes en même temps mais quand même... Elle profite de ces lignes pour faire passer un message aux mécontents, aux insatisfaits et finalement à tous les Cancaniers : on parle déjà beaucoup des prochaines élections de mars 2011. Pour toutes ces personnes : c'est l'occasion rêvée pour prendre contact avec les différents groupes de la commune (socialistes ; GIP ; radicaux-libéraux) et pourquoi pas avec les municipaux ?

Les personnes intéressées pourront ainsi se rendre compte de ce travail de milicien et pourquoi pas, se lancer dans cette aventure. ♦

Jubilaires

50 ans de mariage

6 août 2010
Lisette et Raymond
GUYAZ

100 ANS

Mme Marthe Meystre née
le 15 août 1910

Article « Santé »

La grippe 2010-2011 : prévisions

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Bientôt un an après la presque panique suscitée par la pandémie de grippe H1N1 dite grippe porcine, quelles précautions prendre cet automne ?

Cette pandémie s'est, pour finir, mêlée à l'épidémie de grippe saisonnière, et il a été difficile de distinguer les deux infections. Le même scénario est prévu pour l'hiver prochain !

Voilà pourquoi les autorités sanitaires fédérales ont demandé la fabrication d'un vaccin composé entre la grippe A, la grippe B et la grippe H1N1 2009 pour cet automne. Cette vaccination est recommandée pour les groupes à risque habituels de la grippe, auxquels s'ajoutent d'autres groupes comme par exemple les femmes enceintes.

L'Office fédéral de la Santé publique recommande fortement la vaccination 2010-2011 :

- Comme d'habitude, aux personnes **âgées de plus de 65 ans**
- Aux personnes **dès l'âge de 6 mois**, atteintes de **maladies chroniques**
 - bronchiques et pulmonaires (p.ex. asthme), cardiaques,
 - métaboliques (p. ex. diabète, obésité morbide, etc...)
 - rénales (p.ex. insuffisance),
 - hépatiques,
 - présentant des déficits immunitaires (VIH, cancer, etc...)
- Aux **femmes enceintes dès le 2ème trimestre**
- Aux femmes qui ont **accouché moins de 4 semaines auparavant**
- Aux prématurés (nés avant 33 semaines ou ayant un poids de naissance de moins de 1,5 kg.) **dès l'âge de 6 mois pendant les deux premiers hivers après leur naissance**
- Aux **résidents de maisons de soins** ou d'établissements pour malades chroniques
- A toutes les personnes qui à titre professionnel ou privé sont en contact avec des personnes mentionnées ci-dessus, et/ou avec

des nouveaux-nés de moins de 6 mois (qui ne peuvent se faire vacciner eux-mêmes)

- Aux personnes en **contact professionnel avec la volaille, les oiseaux sauvages ou les porcs.**

La prévention repose en grande partie sur la solidarité envers les groupes à risque.

Vous pouvez consulter le site www.uniscon-relagrippe.ch pour évaluer la nécessité de vous faire vacciner cet automne.

Et n'oubliez pas la **Journée nationale de vaccination contre la grippe** le 5 novembre 2010 ! ♦

Immeuble en fête : qui est mon voisin ?

Etienne Mayor, Pasteur

Le vendredi 1er octobre, la compagnie de théâtre « la Marelle » propose au Foyer paroissial un spectacle qui parle des relations de voisinage. Comme il y a beaucoup de nouveaux voisins grâce aux diverses constructions dans le village, nous offrons une soupe à partager pour mieux faire connaissance dès 18h30. Bien entendu vous êtes conviés à rester pour le spectacle à 20h15. Les artistes organisent une collecte à la sortie du spectacle. ♦

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal
Tél. 021/863.20.50

Bourse communale
Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants
Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 15h30 à 18h30 (horaire d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

5 et 6 novembre 2010

Soirée du Chœur Mixte
Salle du Verger
Chœur Mixte

13 et 14 novembre 2010

Loto USL
Salle du Verger
USL, Tennis de table, Fanfare et Chœur mixte

26 et 27 novembre 2010

Soirée de Gym
Salle du Verger
Gym de Penthalaz

28 novembre 2010 à
17h00

Concert de La Vuy
Lionel Cottet, violoncelle et
Louis Schwizgebel-Wang,
piano
Foyer Paroissial

3 au 12 décembre 2010

Exposition d'art
Salle du Verger
La Cool'Hisse

4 décembre 2010

Marché artisanal
Salle du Verger
GAAP

12 décembre 2010 à
17h00

Concert de La Vuy
Quatuor Schumann
Foyer Paroissial

*Annoncez-nous vos dates
ou dossiers de presse à
l'adresse :*

lecancanier@penthalaz.ch

D'azur, d'or et d'argent

Thierry Parel, assistant de police

Telles sont les couleurs des armoiries de la Commune de Penthalaz. Le Conseil général les adopta le 18 juin 1926 en référence aux sources de la prospérité locale d'alors : sur un champ aux couleurs traditionnelles du village (l'azur et l'or), une bande oncée symbolise la Venoge (l'argent) et les roues rappellent les nombreux moulins installés à l'époque sur la commune.

Si vous avez déjà pu admirer nos armoiries, qui figurent sur les drapeaux érigés à la Place du Pont ainsi qu'à la Place centrale, vous ne savez peut-être pas qu'il existe différents protocoles requis à l'arboration d'un drapeau. Les respecter relève de ma charge d'assistant de police.

Ainsi, les drapeaux doivent toujours figurer en nombre impair. Il n'est par ailleurs pas approprié de laisser flotter un drapeau lorsque les conditions météorologiques ne s'y prêtent pas. De même, il est universellement condamné, de par la morale et la fierté à tout le moins, de laisser flotter un drapeau dégradé, décoloré, sale ou qui s'est enroulé autour de son mât. Voilà pourquoi, à certaines époques de l'année, les mâts de votre commune sont orphelins de leurs drapeaux...

En outre, un drapeau ne doit jamais toucher le sol.

La mise d'un drapeau en berne est une coutume visant à rendre un hommage, lors du décès d'une personne d'envergure, tel un membre du gouvernement, ou lors d'événements tragiques.

Enfin, il faut éviter de superposer les drapeaux sur un même mât car les entités étatiques représentées sur les drapeaux ne peuvent pas prendre le pas l'une sur l'autre.

A Penthalaz, il est d'usage de hisser sur trois mâts côte à côte les drapeaux de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la Commune de Penthalaz. Les règles de pavoisement veulent que l'on hisse le drapeau suisse à la place d'honneur, donc au centre, le drapeau du canton, à sa droite et celui de la commune, à sa gauche. A Penthalaz, le drapeau vaudois

regarde donc le soleil levant et celui de la Commune de Penthalaz la Venoge.

Si les nouveaux habitants de notre commune seront peut-être fiers à la lecture de ces quelques lignes de découvrir que l'emblème du village est d'azur, d'or et d'argent, ils seront probablement quelque peu interloqués par l'appellation des habitants du Village de Penthalaz, que le présent journal a adopté comme titre. Mais d'où provient donc ce terme de "cancaniers" ? Il faut remonter pour cela aux XIème et XIIème siècles. Les habitants de Penthalaz souffraient, comme ceux de toute la région avoisinante, sous le régime bernois. Or, il semblerait qu'une ordonnance du bailli de Morges du début du siècle ait interdit aux femmes du Village de Penthalaz de s'assembler pour cotter... cacasser et jaser, bref de cancaner, comme elles en avaient coutume. Peut-être le bailli avait-il moins peur des jacasseries des femmes du village que des Cancaniers qui de cancanage en cancanage eurent pu fomenter quelque complot contre l'occupant bernois. On peut l'imaginer... surtout



si l'on se souvient que les Cancaniers furent de zélés partisans de la Révolution vaudoise de 1798. Toujours est-il que de nos jours les Cancaniers et les Cancaniers peuvent arborer fièrement les armoiries de leur Commune, d'azur, d'or et d'argent... ♦